

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

CLARIFICATION DU DROIT ÉLECTORAL (PPO) - (N° 2079)

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par

M. Lurton

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.